

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 23 avril 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi  
Mme Valleton donnant pouvoir à M. Grandin

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Sadi, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Monany

-----



## Délibération n° 05-10 du 23 avril 2020

### INDIVIDUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2020 POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DES TRAVAUX 2020 DU PLAN AMBITION COLLÈGES.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Vu la délibération du conseil général n°2014-XI-72 du 27 novembre 2014 relative à l'approbation du plan « ambition collèges » (PAC) 2015-2020,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

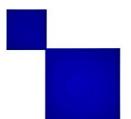
Vu la délibération du conseil départemental n°2019-XII-55 du 12 décembre 2019 relative à l'approbation du budget 2020,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- RÉPARTIT les 15 000 000 d'euros du programme 2020 de travaux de modernisation et de grosses réparations entre les trois types de rénovations indiqués ci-dessous :

- Pour les collèges bénéficiant d'une rénovation énergétique et fonctionnelle, 2 900 000 euros, dont 481 000 euros pour les travaux sur les espaces extérieurs,
- Pour les collèges bénéficiant d'une rénovation pour une mise à niveau sur une base commune, 8 400 000 euros, dont 275 000 euros pour les travaux sur les espaces extérieurs,
- Pour les collèges bénéficiant d'une maintenance courante, 3 700 000 euros ;



- INDIVIDUALISE les 15 000 000 euros du programme 2020 de travaux de modernisation et de grosses réparations selon le tableau joint en annexe.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*